



Mes premiers pas en rédaction



Pour les
journalistes en formation
des écoles de la CEJ



Livret rédigé par

- **Corinne Vanmerris** (Directrice adjointe et Directrice des études, École Supérieure de Journalisme de Lille)

Remerciements

- **Franck Bazin**, journaliste, SNJ, membre de la commission de première instance de la carte d'identité des journalistes professionnels.
- **Yves Smague**, ancien rédacteur en chef de *La Voix du Nord*, formateur sur les questions de déontologie journalistique.
- **Marie Tranchant**, responsable pédagogique ESJ Lille.

Préambule

Destiné à tous les étudiant.es de la Conférence des Écoles de Journalisme (CEJ), ce livret est l'une des réalisations concrètes des Etats généraux de la formation et de l'emploi des jeunes journalistes. Initiés fin 2021 par la CEJ à l'issue de la crise sanitaire, financés par l'Union européenne et le ministère de la Culture dans le cadre du plan France Relance, les Etats généraux ont rassemblé l'ensemble des parties prenantes du métier- étudiants et étudiantes, équipes pédagogiques, rédactions en chef, responsables des ressources humaines, syndicalistes et représentants patronaux- autour de l'amélioration des conditions d'insertion dans le métier.

Ce dialogue inédit a notamment permis de mieux comprendre les raisons de l'écart entre les attentes des jeunes diplômé(e)s en journalisme et celles des rédactions. Parmi d'autres actions, ce livret d'accueil en rédaction vise à les aider à mieux maîtriser les codes et comportements de leur milieu professionnel et à mieux évaluer les situations de la vie en rédaction. Avec le livret d'accueil en formation, il complète un viatique commun destiné à consolider les compétences humaines indispensables à la réussite des étudiants et étudiantes de la CEJ.



Vous êtes étudiant ou étudiante en journalisme et bientôt, vous serez sur le marché du travail. En attendant, vous faites pour certains et certaines vos premiers pas dans une rédaction, dans le cadre de votre cursus de formation. C'est un moment important, une étape à ne pas négliger.

Que vous soyez apprenti(e), stagiaire, en pige ou en CDD, vous avez les cartes en main. Il ne tient qu'à vous de faire bonne impression et de donner envie de travailler avec vous. Et cela ne signifie pas renoncer à vos valeurs et à l'idée que vous vous faites du métier.

Entrer dans la profession, ce n'est pas être happé dans une grande machine et n'avoir prise sur rien. Au contraire, c'est le moment de construire un parcours, de faire des choix ou de saisir des opportunités. Vous n'allez pas être broyé(e) dans un système. Il n'y a pas vous et eux, un monde dans lequel vous ne tenez plus les rênes de votre vie. Au contraire, vous êtes bel et bien aux manettes. Pour être armé(e), disposer d'un certain nombre d'informations et de conseils est utile. C'est l'objectif de ce guide.

Sommaire



8 Droits et devoirs en fonction des statuts

10 Avant de rejoindre une rédaction

11 Les attentes d'une rédaction

12 Organigramme d'une rédaction

14 Posture en conférence de rédaction

15 Tuteur et tutrice

16 Missions adaptées

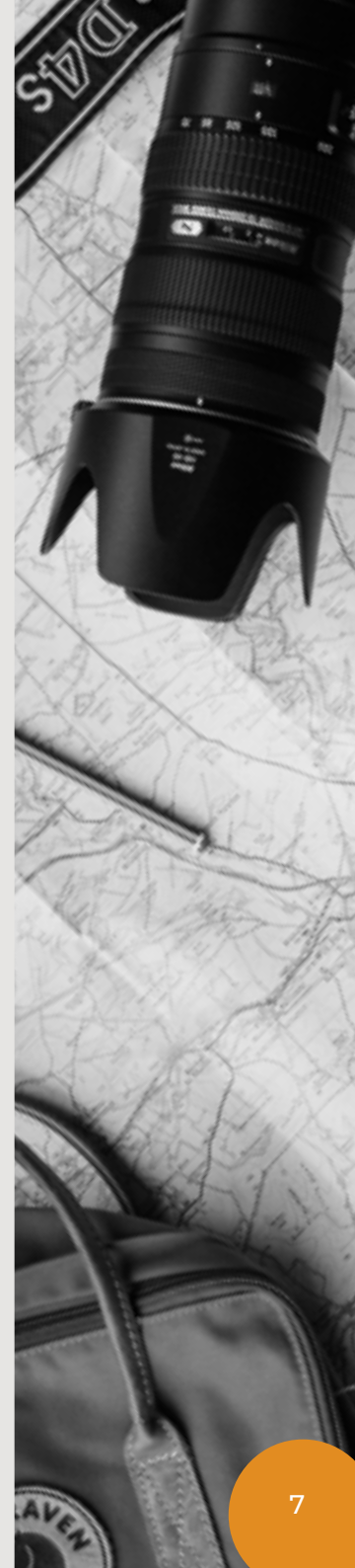
19 Bien se sentir en rédaction

20 L'attitude face à ses sources

22 Égalité et lutte contre les discriminations

24 Le stage ou le contrat se termine

26 Le relais et les contacts



Mon statut, mes droits et devoirs



Quels sont-ils ?

Stagiaire

Il s'agit d'une relation tripartite entre une école ou une université, une entreprise et un ou une étudiant(e), qui permet à un ou une élève de passer du temps dans une rédaction. Le stage peut être « d'observation » ou « pré professionnel », avec des missions définies au préalable. La convention de stage l'encadre ; elle doit être soigneusement complétée et signée par les trois parties. Vos droits et vos obligations doivent y figurer.

Alternant(e)

L'alternance est une manière de suivre tout ou partie de son cursus, alternant les périodes à l'école et en entreprise. La relation est tripartite entre le centre de formation, l'entreprise et l'élève. Ce ou cette dernier(e) est salarié(e) ; le contrat d'alternance est un contrat de travail ; la rémunération est encadrée, un pourcentage du SMIC en fonction de l'âge et du niveau d'études. Il existe deux types d'alternance, l'apprentissage et les contrats de professionnalisation, qui ne répondent pas aux mêmes exigences : limite d'âge, rémunération, aide aux entreprises, etc.

Pigiste

Il ou elle est journaliste professionnel(le) indépendant(e), employé(e) à titre occasionnel et salarié(e) à la pige, c'est-à-dire à la mission.

CDD (contrat à durée déterminée)

Il s'agit d'un contrat de travail dont la durée est fixée dès la signature, pour un temps déterminé, l'exécution d'une tâche précise et temporaire et seulement dans les cas énumérés par la loi (par exemple le remplacement d'un salarié absent ou une surcharge ponctuelle d'activité).

CDDU (contrat à durée déterminée d'usage)

C'est un contrat à durée déterminée d'usage, il est plus flexible que le CDD, il est possible de les enchaîner, il n'y a pas de carence ni de primes de fin de contrat. L'employeur peut arguer de la nature temporaire de l'emploi.

CDI (contrat à durée indéterminée)

C'est le contrat de travail de base, sans limite dans le temps.

Le cas particulier des parcours de journalisme reconnus par la profession

L'un des critères de reconnaissance concerne la durée des stages. Celle-ci ne peut être inférieure à 16 semaines et supérieure à 26 semaines. Cet encadrement garantit qu'un ou une étudiant(e) ait passé suffisamment de temps en rédaction au cours de sa formation, tout en évitant d'alimenter un système favorisant les stages abusifs – rédactions qui fonctionneraient avec des armées de stagiaires.

Les titres de PQR, presse quotidienne régionale, par la voix de l'interprofession, et les écoles disposant d'un parcours reconnu, sont en partenariat pour les stages d'été qui figurent dans les cursus. Les candidatures des élèves de ces parcours sont privilégiées et l'indemnité se monte à 1 200 euros nets pour un mois (montant 2023). La plupart des rédactions exigent en amont un pré-stage, souvent non indemnisé.

Avant de rejoindre une rédaction



Quelles questions puis-je poser (ou me poser) ?

Prendre contact en amont

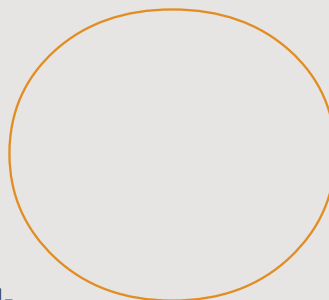
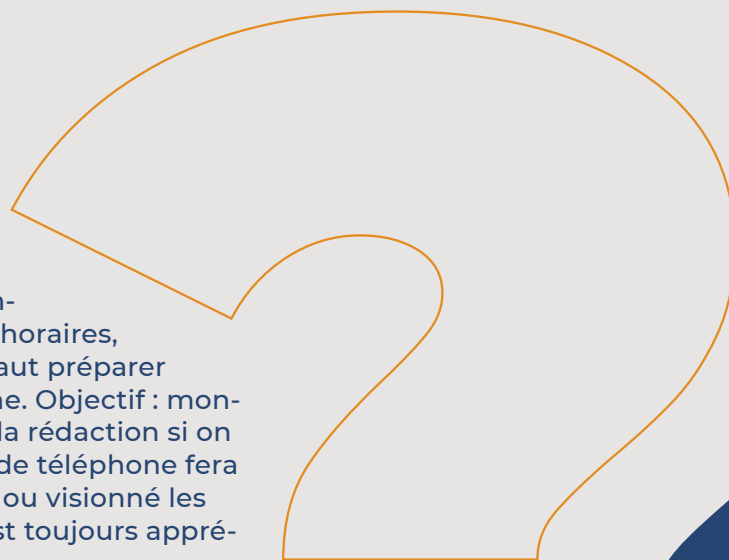
Stratégiquement, la première question à poser n'est pas forcément celle des congés, même si elle est tout à fait légitime. Demander au ou à la responsable de la rédaction s'il y a des dossiers dont il faut prendre connaissance en amont, comment s'organise la rédaction, quels sont les horaires, quand se tient la réunion de rédaction, s'il faut préparer des sujets, est une bonne première approche. Objectif : montrer son intérêt et son implication. Passer à la rédaction si on est proche géographiquement ou un coup de téléphone fera toujours bonne impression. Avoir lu, écouté ou visionné les sujets de la rédaction que l'on va intégrer est toujours apprécié par les futur(e)s collègues.

Connaître ses droits

Il est préférable de connaître un minimum ses droits. Cela permet de discuter en toute connaissance de cause. Les textes de référence sont les suivants : le Code du travail, la convention collective des journalistes, les accords d'entreprise, les chartes de déontologie de la profession, étudiées dans vos écoles, les chartes internes et règlements intérieurs de chaque entreprise de presse dont nous vous conseillons de prendre connaissance.

Savoir parler argent

Soit avec les services des ressources humaines, soit avec le ou la responsable de la rédaction, mieux vaut discuter en amont de la question de la rémunération. Certains montants sont encadrés juridiquement : indemnité de stage en fonction de la durée, pourcentage du SMIC pour l'alternance en fonction de l'âge et du niveau d'études, salaire en fonction de la grille... Avoir une idée des tarifs de piges et des grilles de salaires des journalistes, des accords particuliers etc. est intéressant. Ne pas oublier les autres avantages : carte ou indemnité de transport, tickets restaurants ou accès au restaurant d'entreprise, etc.



Qu'attend-on de moi ?

- Que j'aie au préalable passé un petit coup de téléphone ou prévu une visite pour prendre contact.
- Que je sois ponctuel(le).
- Que je connaisse a minima mon sujet ou mon terrain.
- Que je lise, écoute, consulte ou regarde le média auquel je collabore.
- Que je suive sérieusement l'actualité.
- Que je sois force de propositions, sur les sujets et sur les angles.
- Que j'écoute et tienne compte des remarques qui me sont faites.
- Que mon orthographe soit parfaite.
- Que je m'intègre à la rédaction et que les relations soient cordiales avec les collègues.



Qui fait quoi ?



Au sein d'une rédaction



Le directeur ou la directrice de la rédaction

Premier poste dans la hiérarchie d'un média après le ou la directrice générale. Gère l'ensemble de la rédaction et la conduite du média.



Le rédacteur ou la rédactrice en chef

Journaliste responsable du contenu éditorial d'un média, préside la conférence de rédaction, anime l'équipe de journalistes, valide les sujets, prend des décisions en urgence et tranche, notamment lorsque l'actualité s'accélère.



Le ou la cheffe de rubrique, de rédaction, de service

Journaliste responsable sur le plan éditorial et de l'animation d'équipe, d'un service (par délégation du ou de la rédactrice en chef).



Le rédacteur ou la rédactrice

Le ou la reporter sont des journalistes qui réalisent des sujets, en allant ou pas sur le terrain.



Le ou la secrétaire de rédaction

Journaliste qui veille à la qualité éditoriale des contenus.



Le ou la JRI, journaliste reporter d'images

Il ou elle est derrière la caméra et compose l'équipe de reportage souvent avec un rédacteur ou une rédactrice.



Le tuteur ou la tutrice

Journaliste qui accueille et accompagne l'étudiant(e) apprenti(e) ou stagiaire en journalisme et assure sa formation dans son cadre d'exercice du métier.

L'attitude à adopter



Lors de la conférence de rédaction

1 On attend de vous que vous soyez force de propositions. Ayez des idées, faites des suggestions, répondez si on vous demande votre avis. Vous entendrez sûrement l'expression « avoir un regard neuf sur les choses »... Vous êtes plus jeune que les autres journalistes, votre avis compte, les médias mettent tous en place des stratégies pour toucher un auditoire et un lectorat plus jeunes.

2 Il y a l'art et la manière d'avancer ses idées. Apparaître comme donneur de leçons alors qu'on manque encore d'expérience est souvent mal vu.

Ne zappez pas la phase d'observation. Une ou deux conférences de rédaction en tant que strict observateur peuvent être utiles pour analyser comment les discussions se passent, comment réagit tel ou tel collègue, si la parole est assez libre ou au contraire très verrouillée. Il faudra alors vous adapter. Une bonne compréhension des relations humaines et de l'organisation de l'endroit dans lequel vous arrivez est importante, elle vous aidera.

3

Le syndrome de l'imposteur

Parfois, on se sent tout(e) petit(e) en mettant pour la première fois les pieds dans une rédaction. On en a tant rêvé, on est lecteur(trice) ou auditeur(trice) de ce média depuis de longues années, on voudrait tellement être à la hauteur... Cela peut être paralysant. On appelle ça le syndrome de l'imposteur, c'est-à-dire le sentiment auto-entretenu de doute et d'incompétence malgré les succès scolaires et professionnels. Il faut commencer par avoir un regard bienveillant sur soi-même ; se dire que si on a été recruté(e) dans une école de journalisme ou un média, c'est que des professionnels ont pensé que vous étiez à votre place. Si ce sentiment devient paralysant, mieux vaut consulter un ou une professionnelle (psychologue ou psychiatre).

Que puis-je demander

À mon tuteur ou à ma tutrice ?



En principe, il s'agit d'un ou d'une collègue qui a de l'expérience et qui est volontaire pour encadrer et accompagner un futur journaliste : il ou elle est a priori ouverte au dialogue et a envie de partager. Pour l'alternance, le tuteur doit impérativement avoir trois ans d'ancienneté comme journaliste.



C'est le ou la bonne interlocutrice pour avoir les infos qui permettent de comprendre comment fonctionne le média ou la rédaction, tous ces éléments parfois informels qui peuvent éclairer quand on arrive et permettre d'ajuster sa posture.



Votre principale attente est bien sûr un retour sur votre travail de journaliste : écoute, visionnage ou relecture des sujets en amont, corrections et discussion autour de votre travail. Il est important que vous sachiez tenir compte des remarques qui vous sont faites. Mettez sur l'expérience de ce ou cette professionnel(le). Vous pouvez aussi exprimer des doutes, à vous de les doser et de les exposer avec diplomatie.



Votre tuteur ou tutrice n'a pas pour seule mission de vous encadrer. A vous de sentir les moments opportuns pour le solliciter.

Est-ce que je peux refuser...



... un reportage ou une mission ?

En principe, vos responsables sont supposé(e)s vous confier des missions que votre niveau d'études et votre expérience vous permettent d'accomplir sans souffrance. Ils et elles doivent avoir à l'esprit que vous êtes en cours de formation, que toutes les notions ne sont pas forcément acquises et qu'ils et elles doivent en tenir compte dans leurs attentes ou l'accompagnement proposé.

Vous ne pouvez pas refuser un sujet parce qu'il ne vous plaît pas. Vous pouvez discuter (de sa pertinence, de votre capacité à le traiter correctement, etc.) mais les rédactions fonctionnent avec une hiérarchie. C'est le rédacteur ou la rédactrice en chef(fe), et par délégation le responsable du service, qui a le dernier mot. Les journalistes ne traitent pas des sujets qui leur font plaisir mais bien de ce qui fait l'actualité ou de ce qui est en lien avec la ligne éditoriale du titre. Souvent plaisir et intérêt professionnel se conjuguent, ouf. Les journalistes sont curieux et s'intéressent à de nombreux sujets.

Vous pouvez dialoguer autour de vos missions et si elles vous semblent éloignées de ce qui était convenu au début de la collaboration, il faut en parler. Vous pouvez faire des propositions. Vous pouvez susciter une réunion pour faire le point et aborder ce sujet.

Quand vous signez un article ou un sujet en audiovisuel, vous en prenez symboliquement la responsabilité, cette signa-



ture vous engage. La charte de 1918 indique qu'un journaliste « prend la responsabilité de toutes ses productions professionnelles, même anonymes ». Autrement dit même des articles non signés. La responsabilité devant la loi revient au directeur ou à la directrice de publication (loi sur la presse de 1881), éventuellement en parallèle à l'auteur ou l'autrice. Aujourd'hui, dans une société qui se veut plus transparente, où l'on connaît les limites de l'objectivité, signer paraît essentiel. Vous pouvez néanmoins refuser de signer si vous n'êtes pas en accord avec les modifications ou compléments apportés à votre sujet.

... ou certaines conditions de travail ?

Si le rythme vous paraît trop intense, si vous explosez vos horaires de travail, si vous ne pouvez pas prendre vos jours de repos, si vous vous sentez mal ou en insécurité, il faut en parler dans votre rédaction. Ce n'est pas normal.

Vous avez également dans votre école de journalisme un tuteur ou un responsable pédagogique avec qui vous pouvez discuter et qui peut faire office de médiateur ou médiatrice, revenir vers votre rédaction pour aborder un sujet délicat. Dans le cas de l'alternance, des réunions tripartites (étudiant-média-école) sont obligatoires.

Petit mémento

Des temps réglementaires de la vie en entreprise

- 🌊 **Jours de repos** : deux jours de repos hebdomadaires, de préférence consécutifs
- 🌊 **Jours fériés** : le travail effectué les jours fériés donne lieu à récupération
- 🌊 **Travail de nuit** : il donne lieu à une rémunération supplémentaire de 15% du salaire
- 🌊 **Congés payés** : ils sont calculés sur la base de deux jours et demi ouvrables par mois travaillé
- 🌊 **Événements familiaux** : des jours sont accordés pour événements familiaux à prendre au moment de l'événement (mariage, naissance, décès de proches). Ces droits sont détaillés dans la convention collective nationale des journalistes
- 🌊 **Temps de travail** : un(e) journaliste employé(e) à temps complet ne doit théoriquement pas travailler plus de 35 heures par semaine, soit 151,67 heures par mois (durée légale du travail). Mais il est admis que l'exercice de la profession et les exigences de l'actualité peuvent conduire un(e) journaliste à travailler au-delà de ces 35 heures. Il ou elle bénéficie dans ce cas d'un repos compensateur.

Je me sens mal à l'aise dans cette ambiance



Il faut en parler. À des collègues avec qui vous êtes en confiance, ou à la responsable de la rédaction, aux responsables pédagogiques de votre école, aux étudiants ou étudiantes de votre promotion.

Il peut arriver que les ambiances ne vous conviennent pas : humour mal placé, récurrent sur les mêmes sujets, ambiance sexiste ou raciste au prétexte de blagues... Ne restez pas seul(e), parlez-en dans la rédaction, à votre tuteur ou tutrice, aux référents égalité et lutte contre les discriminations du média ou de votre école.

Il arrive aussi que certains collègues n'aient pas un comportement adapté dans leurs relations professionnelles avec des jeunes stagiaires, alternant(e)s ou pigistes : remarques sur le physique, la tenue vestimentaire, envoi de messages à des heures non respectueuses de la vie privée. Signalez-le. Il ne vous en sera pas tenu rigueur, au contraire, vous le faites pour votre bien et celui des autres stagiaires qui vous succéderont. Les rédactions sont de plus en plus vigilantes sur ces débordements ou situation de harcèlement, qui sont sanctionnées.

L'attitude face à ses sources



On peut hésiter entre une attitude trop déférente ou une attitude trop familière. Il peut être difficile de se positionner dans ses premières interviews formelles ou informelles. Dans vos premières interviews, il sera essentiel de prendre du recul et de la distance critique.

- Essayez de vous adapter au niveau de langage de vos interlocuteurs.
- Évitez la familiarité, les sources ne sont pas vos amis.
- Évitez également la trop grande déférence : même s'il est indispensable d'être poli(e) avec celles et ceux qui vous accordent du temps, le journaliste ne rend pas un service, il informe.

Cette distance critique s'acquiert en préparant bien ses entrevues, ses questions en ayant en tête un angle précis (en lien avec vos collègues de la rédaction).

Enregistrer une conversation



Nous encourageons au maximum la prise de notes (et manuscrite) car il n'est pas toujours possible d'enregistrer les conversations, et le processus de transcription peut prendre beaucoup de temps. Mais l'enregistrement des entretiens présente des avantages évidents comme l'assurance de l'exactitude des propos et des citations.

Les écoles membres de la CEJ suggèrent aux étudiant(e)s de demander l'autorisation avant d'enregistrer une conversation afin d'éviter tout problème potentiel.
Commencez l'enregistrement en indiquant la date, l'heure et en expliquant que vous enregistrez cette conversation, ce qui constitue une preuve que le sujet a accepté l'enregistrement.

Dans de très rares cas, l'enregistrement secret peut être justifié s'il n'y a vraiment aucun moyen d'obtenir l'information autrement. Cela doit rester une exception et une dérogation au principe de l'enregistrement consenti. Si vous pensez qu'un enregistrement secret est nécessaire pour obtenir vos informations, vous devez d'abord demander l'autorisation à votre rédaction.

Égalité et lutte contre les discriminations:

Les actions de la CEJ vis-à-vis des médias



La CEJ a mis en place, en décembre 2018, une mission Égalité et lutte contre les discriminations, visant à la mise en place d'actions et de réflexions partagées, afin de garantir le respect et l'intégrité des étudiant(e)s et professionnel(le)s dans le cadre de leur formation, au sein de chaque établissement et lors des périodes en entreprise (stage, alternance...).

Au-delà des initiatives internes à la CEJ, qui concernent le fonctionnement au sein des écoles (nomination de référent(e)s, procédures d'alerte...), des réunions et des actions ont été mises en place avec les médias partenaires pour mieux accompagner et protéger les étudiant(e)s lors de leurs passages en rédaction.

Par Sandy Montañola
(IUT de Lannion)
et Pascale Colisson
(IPJ Dauphine | PSL)

L'historique détaillé de la mission et la liste des référents égalité-lutte contre les discriminations sont disponibles via ce QR code →



La CEJ et les écoles vous encouragent et vous soutiennent dans toute démarche que vous pourrez accomplir si vous estimez être victime ou témoin de comportements inappropriés, de harcèlement sexuel, de cyberharcèlement, de violences sexuelles de la part d'un(e) étudiant(e), d'un(e) membre du personnel, intervenant(e), enseignant(e), ou dans le cadre de vos stages, de professionnel(le)s des médias ou des sources. Toutes les écoles ont nommé un(e) référent(e) égalité-lutte contre les discriminations que vous pouvez contacter en cas de problème.

Le stage ou le contrat se termine



Et la suite ?



Une évaluation est prévue, formalisée, contractuelle ou non. Sur cette base, sollicitez un entretien, « un bilan » si on ne vous le propose pas.



Vous souhaitez, à terme, revenir dans cette rédaction ou continuer à collaborer avec elle ? Il faut le dire, de façon formelle, dans l'entretien de fin de contrat ou lors d'un rendez-vous que vous aurez initié. Même s'il n'y a pas de postes vacants, même si on ne vous fait aucune promesse, il faut le signifier clairement. Ce sont des graines que l'on plante pour plus tard. Contrairement à ce que l'on pense parfois, cela n'est pas forcément évident pour vos interlocuteurs que vous souhaitez poursuivre la collaboration.



Vous avez d'autres projets, le temps passé dans cette rédaction pour un stage ou un contrat vous a beaucoup apporté mais vous voyez votre avenir ailleurs. Il est néanmoins important de laisser une bonne image professionnelle de soi. Le monde des médias est un petit milieu, beaucoup de journalistes se fréquentent, se connaissent d'une rédaction à l'autre. Faites un bilan en partant, expliquez quel est votre projet, ce que vous avez appris au contact de vos collègues.



Dans les deux cas de figure, il n'est pas inutile de donner de temps en temps de vos nouvelles, sans bien sûr harceler vos anciens collègues.



Si vous avez passé trois mois consécutifs comme journaliste, avec un contrat de travail (ce qui exclut les stages sous convention), dans une ou plusieurs rédactions, demandez votre carte de presse. Vous pouvez contacter la commission de la carte de presse (voir chapitre liens et contacts) ou le ou la représentant(e) élu(e) de votre région. Cette carte d'identité professionnelle est renouvelable chaque année.

Liens et contacts



CEJ – Conférence des Écoles de Journalisme, regroupe les établissements disposant d'un des quatorze cursus reconnus par la profession - cej.education/la-cej

CPNEJ – Commission Paritaire de l'Emploi des Journalistes agréée par les cursus reconnus - cnmj.fr/basedocumentaire/cpnej

CNMJ – Conférence Nationale des Métiers du Journalisme - cnmj.fr

Commission de la carte de presse - ccijp.net

Convention collective des journalistes
legifrance.gouv.fr/conv_coll/id/KALICONT000005635444

Syndicats de journalistes

SNJ, Syndicat National des Journalistes - snj.fr

CFDT journalistes - cfdt-journalistes.fr

SNJ-CGT - snjcgf.fr

Profession : pigiste - pigiste.org



Ce livret a été édité par la Conférence des Écoles de Journalisme dans le cadre des Etats Généraux de la Formation et de l'Emploi des Jeunes Journalistes. Conférence des Écoles de Journalisme, 24 Rue Saint Georges, 75509 Paris. Imprimé en mai 2023 par : Roudenn Graphik, 11 impasse des Longs Réages, 22194 Plérin. Mise en page : Rémy Eyletens. Ne pas jeter sur la voie publique.
Crédits photos: Page 2: @team-taking-meeting-notes - Matthew Henry from Burst. Page 4: ©ESJ. Page 7: ©Unsplash - Annie Spratt. Page 12: ©LinkedIn Sales Solutions - Unsplash. Page 19: ©Studio 9 - IPJ Dauphine PSL. Page 25: ©Pexels - Fauxels. Page 27: ©IPJ Dauphine | PSL.

cej.education

